
Conditions générales d'inscription / annulation

1. Autorité de l'ASF, organisateur des cours :

L'ASF se réserve le droit de :

- 1.1 Modifier l'horaire des cours
- 1.2 Changer les lieux des cours
- 1.3 Annuler un cours en remboursant l'écolage
- 1.4 Exclure un/e participant/e au cours
- 1.5 Modifier le montant de l'écolage si le nombre de périodes est augmenté

2. Inscription, paiement et désistement

- 2.1 Le délai d'inscription est fixé **6 semaines** avant le début du cours
- 2.2 Le désistement à un cours peut être pris en considération s'il est annoncé par écrit ou courriel, à l'organisateur des cours, au plus tard 6 semaines avant l'échéance du délai d'inscription. L'organisateur se réserve le droit de facturer un montant de CHF 100.- pour frais administratif en cas de désistement dans les délais
- 2.3 Un désistement après échéance du délai d'inscription ne donne droit à aucun remboursement
- 2.4 Une entreprise peut librement remplacer un participant par un autre sans frais
- 2.5 Les cours doivent être payés au plus tard avant l'échéance du délai d'inscription. Si le cours n'est pas payé à cette échéance les organisateurs se réserve le droit d'attribuer la place à un autre candidat.

3. Important

- 3.1 L'ASF n'assume aucune responsabilité pour les vols et les objets perdus par les participants dans les locaux des cours
- 3.2 L'ASF ne couvre pas les participants en matière d'accidents
- 3.3 Le programme des cours, le prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps

Paudex, le 28 novembre 2018
GDM/om